

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu du Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 951-3,

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part,

donne délégation de signature à Madame Laurence CALANDRI, Vice-présidente du Conseil d'Administration :

Article 1 - à l'effet de signer toutes les pièces de recettes et de dépenses, y compris les actes d'engagement des marchés publics, relatives à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2 - à l'effet de signer toutes les décisions administratives et les actes administratifs portant création de droits, **sauf** :

- les actes de recrutement et de gestion des fonctionnaires et agents non titulaires pour lesquels le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole a reçu délégation de pouvoir du ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- les actes de recrutement et de gestion des agents non titulaires directement recrutés par le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 3 - et à l'effet d'assurer le maintien de l'ordre et de veiller au respect des franchises universitaires dans l'ensemble de l'Université.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2021

La délégataire,

Laurence CALANDRI



Le Président de l'Université,

Hugues KENFACK